

VAOAS

Vereinigung anthroposophisch orientierter Ärzte in der Schweiz
Association suisse des médecins d'orientation anthroposophique
Associazione svizzera dei medici ad orientamento antroposofico
Associaziun svizra da meidis d'orientaziun antroposofica

Demande d'octroi de l'attestation de formation complémentaire: Praticien(ne) pour une médecine élargie par l'anthroposophie

Renseignements personnels

Nom	Diplôme de médecin
Prénom	Année
Date de naissance	Lieu
Adresse	Titre de spécialiste (titre fédéral ou étranger reconnu):
N° de téléphone	
E-mail	GLN

Formation postgraduée en médecine élargie par l'anthroposophie:

Joindre l'attestation de participation

Date	Institution / cours	Directeur responsable	Lieu	Heures
-------------	--------------------------------	----------------------------------	-------------	---------------

VAOAS

Vereinigung anthroposophisch orientierter Ärzte in der Schweiz
Association suisse des médecins d'orientation anthroposophique
Associazione svizzera dei medici ad orientamento antroposofico
Associazion svizra da meidis d'orientaziun antroposofica

Collaboration au travail médical anthroposophique suivant

(au moins un médecin titulaire de l'attestation de praticien(ne) pour une médecine élargie par l'anthroposophie ;
4 fois par an au minimum et 8 heures au minimum) :

Nom du travail médical

**Titulaire de l'attestation de praticien(ne) pour
une médecine élargie par l'anthroposophie :
Nom du médecin :**

Lieu :

Date :

Signature :

Pour solliciter une attestation de formation complémentaire, il faut envoyer le formulaire de demande imprimé, dûment complété et accompagné des pièces demandées au secrétariat de la VAOAS.

Le dossier doit être parvenu au secrétariat de la VAOAS six semaines au plus tard avant l'évaluation. Le paiement doit aussi avoir été effectué dans ce délai. Le dossier est alors transmis au collège d'évaluation de la VAOAS pour examen. Si le dossier est accepté, le candidat est invité à l'évaluation. Les données valables pour l'évaluation sont publiées sur le site de la VAOAS. Le nombre de participants aux évaluations est limité.

Pièces à envoyer au secrétariat avec la demande d'octroi

- Copie du diplôme de médecin
- Copies des feuilles de signature ou des attestations de cours
- Copie de diplôme du titre fédéral de spécialiste ou du titre de spécialiste étranger reconnu
- Déclaration d'indépendance
- Prise en charge thérapeutique de deux cas ou présentation de la prise en charge thérapeutique d'un cas et une publication scientifique

Frais de certification et versement

- Frais de certification pour les non membres : 900 francs
- Frais de certification pour les membres VAOAS : 600 francs
- IBAN du compte : CH22 0900 0000 4002 9178 4